



Avis de vacance de la fonction de Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre

La fonction de Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre sera vacante à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L713-9 du Livre VII du Code de l'Éducation selon lequel *le Directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le Directeur est élu par le Conseil. La durée du mandat est de 5 ans, renouvelable une fois.*

Les lettres de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae et du projet porté par le (la) candidat(e) (profession de foi limitée à 3 pages), seront adressées par voie postale sous pli recommandé ou déposées au secrétariat de direction au plus tard le 15 mai 2023 12h00 conjointement à :

Monsieur le Président de l'Université
de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877
21 078 DIJON cedex

Madame la Présidente du Conseil de l'IUT
À l'attention du secrétariat de direction
IUT de Dijon-Auxerre
Bd Docteur Petitjean
BP 17867
21078 DIJON Cedex

Elles feront l'objet d'un accusé de réception. Une copie de la candidature devra également être transmise au Responsable Administratif.

Le Conseil de l'IUT se réunira le mercredi 7 juin 2023 pour procéder à l'élection du Directeur. Les documents transmis par les candidats seront diffusés aux membres du Conseil.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur Patrick DANAUDIÈRE,
Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre
03 80 39 64 04

et/ou

Monsieur Denys MARTRE,
Responsable administratif de l'IUT
03 80 39 64 05

Dijon, le 24 avril 2023.